

Assemblée générale du 3 octobre 2020 Décision 2020/10/03 A – tarification des cotisations 2021

Le Conseil d'administration réuni le 17 septembre 2020 a proposé de modifier le tarif des adhésions afin de permettre à davantage de personnes d'adhérer.

Les cotisations actuellement appliquées sont les suivantes :

1. Membre individuel : 30 €
2. Couple : 50 €
3. Chômeur, étudiant, jeunes travailleurs : 15 €
4. Cotisation de soutien à partir de 100 €
5. Personnes morales ayant leur siège à la MDEL : 80 €
6. Personnes morales n'ayant pas leur siège à la MDEL : 50 €

La nouvelle tarification serait la suivante :

1. Membre individuel : 20 € (suppression de la cotisation couple)
2. Jeunes de moins de 25 ans, demandeur d'emploi, étudiant : 10 €
3. Cotisation de soutien : à partir de 50 €

Les cotisations « personnes morales » sont sans changement.

La présente proposition est soumise au vote de l'assemblée générale

Lyon, le 3 octobre 2020

Alain REGUILLON
Président